

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2026

50

MOBILITE : Fonds d'aide municipal « Tous à Vélo »

M. DONNADILLE

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Le fonds d'aide municipal « Tous à Vélo » créé par délibération n°23 du Conseil municipal en date du 17 juillet 2020 a permis depuis sa création de subventionner plus de 1079 dossiers d'acquisition de vélos neufs, d'occasion ou d'équipements de sécurité, ainsi que de réparation de vélos. Il a démontré ainsi sa très grande utilité pour les Avignonnais et Avignonnaises engagés dans la mobilité active.

Par délibération n°15 du Conseil municipal en date du 24 février 2024, il a été décidé de modifier les modalités d'attribution, en les faisant varier suivant le type de prestation ou le montant facturé.

Il est ainsi prévu de subventionner :

- Pour l'achat d'un vélo d'occasion classique, 70% du prix d'achat TTC, pour un montant minimum de subvention de 15 € et un montant maximal de 70 € à condition que le montant facturé soit inférieur ou égal à 500 €,
- Pour l'achat d'un vélo d'occasion électrique, 70% du prix d'achat TTC, pour un montant minimum de subvention de 15 € et un montant maximal de 70 € à condition que le montant facturé soit inférieur ou égal à 1 500 €,
- Pour l'achat d'équipements de sécurité ou pour la réparation d'un vélo, le montant de la subvention de la ville d'Avignon est plafonné à 50% du prix d'achat ou de réparation TTC, pour un montant minimum de subvention de 15 € et un montant maximal de 70 € à condition que le montant facturé soit inférieur ou égal à 200 €,
- Pour l'achat d'un vélo neuf classique, 50% du prix d'achat TTC, pour un montant minimum de subvention de 15 € et un montant maximal de 50 € à condition que le montant facturé soit inférieur ou égal à 1 000 €,
- Pour l'achat d'un vélo neuf, électrique ou non, le montant de la subvention de la ville d'Avignon est plafonné à 50% du prix d'achat TTC, pour un montant minimum de subvention de 15 € et un montant maximal de 50 € à condition que le montant facturé soit inférieur ou égal à 2 000 €,

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

- Pour l'achat d'un vélo-cargo, d'une remorque électrique pour vélo ou d'un vélo adapté aux situations de handicap, le montant de la subvention de la ville d'Avignon est plafonné à 50% du prix d'achat TTC, pour un montant minimum de subvention de 15 € et un montant maximal de 100 € sans condition de montant facturé.

Le taux et le montant de subvention attribué par la Ville variant suivant le type de prestations concernées, il est possible de déposer un dossier de subvention intégrant plusieurs types de prestations, sous réserve que leur montant maximum de subvention soit le même.

Cette aide est cumulative aux autres dispositifs de subventions locaux ou nationaux.

Il est aujourd'hui proposé d'accorder aux 2 bénéficiaires désignés dans le tableau annexé à la présente délibération une aide pour l'acquisition ou la réparation de leur vélo pour un montant total de 115,50 €.

Pour rappel, d'autres délibérations seront régulièrement présentées au fur et à mesure des dossiers de subventions déposés.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
Vu la délibération n°15 du Conseil municipal du 24 février 2024 pérennisant et modifiant les clés du champ d'application selon la prestation du fonds d'aide municipal « Tous à vélo »,
Vu la délibération n°23 du Conseil municipal du 17 juillet 2020 concernant la mise en place d'un fonds d'aide municipal baptisé « Tous à vélo ».

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Administration générale, finances et personnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le versement des subventions aux bénéficiaires concernés selon le tableau annexé à la présente délibération ;
- **IMPUTE** les dépenses sur le chapitre 65, compte 65741 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Maire
M. Olivier GALZI



Le Secrétaire de Séance
M. Nicolas DONNADILLE

PARVENU A LA PREFECTURE LE 02/07/2026
ACTE PUBLIE LE 15/07/2026

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :